

Codage de spécialité : **E.M.F08.S01.18**

Codage des fonctions disponibles

J 1101, N 1103, O 1202, O 1402, P 1401, H1701

Fiche d'identité de la spécialité: **Archéologie antique**

Niveau : Master

Domaine: Sciences humaines et sociales

Filière : Sciences humaines - Archéologie.

Spécialité: Archéologie antique.

1- Localisation de la formation:

Faculté: Sciences humaines et sociales.

Département : Histoire et d'archéologie

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrêté N° 002 du 03/01/2021.

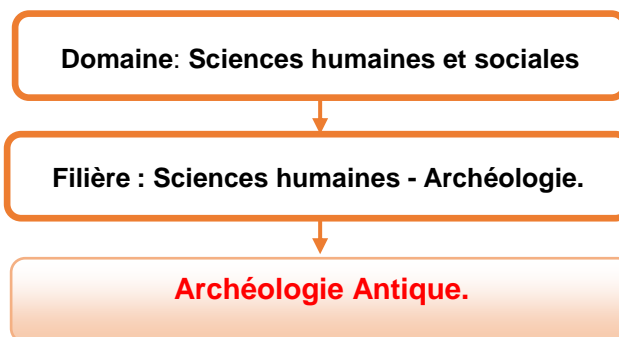
2- Partenaires extérieurs :

Partenaires d'autres institutions universitaires : Université de Constantine 2, Université de Guelma, Université de Sétif 2.

Autres institutions et partenaires sociaux et économiques : musées et sites archéologiques, Musée Tazoult, Directions de la Culture, Directions du Tourisme.

Partenaires internationaux étrangers : EFR Ecole française en Roman d'Archéologie

3- Organisation générale de la formation: position du projet



4- Contexte de la formation:

La formation Master en : «Archéologie antique» est régie par trois contextes formatifs :

- **Le contexte d'orientation de l'étudiant** : Il combine les facteurs qui influent sur les vœux de l'étudiant (motivation scientifique, préparation cognitive), et a pour objectif d'orienter l'étudiant vers ses attraits (tendances, penchants) professionnels ;
- **Contexte d'enseignement** : Il comprend les facteurs qui jouent un rôle direct dans le processus pédagogique. La formation en Master Archéologie antique comprend deux semestres, le premier est lié à un ensemble de matières théoriques et appliquées, qui permettent à l'étudiant d'acquérir une base importante de connaissances à travers : le suivi des derniers développements scientifiques et académiques dans les études archéologiques, tels que l'identification des pièces de monnaie dans le Maghreb antique, les écrits latins, l'architecture romaine au Maghreb antique, l'identification des mosaïques dans le Maghreb antique, en plus de la connaissance des institutions administratives romaines, des peuples et des tribus du Maghreb antique et de la méthodologie de la recherche historique.
- **Le contexte d'intégration dans le milieu de travail** : pour en permettre à l'étudiant une capacité d'adaptation aux différentes conditions de travail dans le secteur public ou privé. Ce Master permet à l'étudiant une continuité en trois cycle (Doctorat) et lui ouvre des champs d'avenir qui lui permettent de rejoindre des postes au sein des grandes administrations et institutions culturelles et patrimoniales, des archives et aussi de l'enseignement à tous les niveaux.

5- Objectifs de la formation:

- Préparer un cadre qualifié pour occuper des postes techniques et administratifs dans les deux domaines: recherche et gestion du patrimoine culturel et archéologique.
- Préparer des cadres qualifiés pour travailler dans les sites archéologiques et patrimoniaux et les musées.
- Préparer des cadres qualifiés pour travailler dans le domaine des fouilles archéologiques.
- Préparer des cadres qualifiés à travailler dans des institutions et organismes scientifiques et universitaires locaux et internationaux dans la spécialisation pertinente.
- Préparer des diplômés distingués qui peuvent poursuivre des études supérieures et des recherches scientifiques dans le domaine du patrimoine et de l'archéologie.

6- Profils et compétences visés:

Sur la base de ce qui précède, les qualifications et les capacités de la formation proposée résident principalement dans les programmes de formation proposés. En de l'archéologie, qui se caractérisent par le fait de suivre les derniers développements scientifiques et académiques en matière d'études archéologiques dans ses différentes branches, cette formation vise :

- En savoir plus sur les théories modernes en archéologie,

- anthropologie
- ethnographie
- Analyse et étude des découvertes archéologiques, des champs muséaux et de la conservation des antiquités,
- La formation sur le terrain vise à traiter le matériel archéologique de l'étudiant en le formant aux derniers moyens utilisés dans les fouilles en fonction de la nature du site et de la spécialisation, et la formation se concentre sur les applications suivantes:
 - Participation à des fouilles régulières ou de sauvetage (urgence).
 - Participation au processus d'exploration dans divers milieux sédimentaires (désertique, côtier, montagneux).
 - Méthodologie de l'étude sur le terrain.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

- Au sein des différentes branches étatiques de l'Office national pour la gestion et l'exploitation des biens culturels protégés (OGEBC) à travers la gestion des sites archéologiques et des musées.
- Au sein des services du patrimoine des différentes directions de la culture de Wilaya.
- Au sein des musées de la révolution algérienne affiliés aux différentes directions des moudjahidines.
- Dans les musées nationaux, régionaux et d'État du Ministère de la culture.
- Dans le cadre de la gestion des bureaux des activités culturelles dans diverses municipalités et États.
- Au sein des différentes antennes régionales représentant le Centre national de recherches anthropologiques et historiques préhistoriques (CNRPAH)).
- Au sein du Centre national de recherche en archéologie (CNRA)).
- Entretien et restauration
- Histoire de l'art
- Sciences des beaux-arts (Beaux-Arts)
- Muséologie.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° *002* du 03 JAN. 2021

**Portant habilitation des établissements de l'enseignement supérieur à la
formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master
au titre de l'année Universitaire 2017-2018**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Joumada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'Université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Radjab 1426 correspondant au 16 Août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;
- Vu l'arrêté n°835 du 27 juillet 2017 Habilitant les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 ;
- Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'habilitation nationale tenue le 17 juillet 2017

ARRETE



Article 1^{er} : Sont habilités, les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 conformément aux annexes numérotées de 01 à 60, jointes au présent arrêté.

Art. 2: Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de l'année Universitaire 2017-2018.

Art. 3: Sont abrogées les dispositions de l'arrêté n° 835 du 27 juillet 2017, sus-visé.

Art. 4 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et les chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

03 JAN. 2021

Fait à Alger le :.....

**Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**



المتضمن تأهيل مؤسسات التعليم العالي لضمان التكوين لنيل شهادات الليسانس و الماستر

بعنوان السنة الجامعية 2017-2018 بجامعة باتنة 1

Annexe n°18 de l'arrêté n° 002 du 03 JAN. 2021

portant habilitation les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année universitaire 2017-2018 de l'Université de Batna 1

Domaine	Filière	Spécialité	Type (A/P)	Cycle de formation	Observation	الملاحظة	طور التكوين	طبيعة (A/P)	التخصص	الشعبة	الميدان
Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines - Histoire	Histoire de la révolution algérienne	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	تاريخ الثورة الجزائرية	علوم إنسانية-تاريخ	علوم إنسانية و اجتماعية
	Sciences Humaines - Sciences de l'Information et de la Communication	Communication et relations publiques	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	الاتصال والعلاقات العامة	علوم إنسانية - علوم الإعلام والاتصال	
		Audiovisuel	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	السمعي البصري	الصحافة المطبوعة والإلكترونية والاتصال	
		Presse imprimée et électronique	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	الصحافة المطبوعة والإلكترونية والاتصال	الاتصال	
		Communication	A	Lic	Habilitation	تأهيل	ل	أ			
	Sciences Humaines- Bibliothéconomie	Administration des organismes documentaires et des bibliothèques	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	إدارة المؤسسات الوثائقية والمكتبات	علوم إنسانية - علم المكتبات	
	Sciences Humaines -Archéologie	Archéologie antique	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	الآثار القديمة	علوم إنسانية -علم الآثار	
	Sciences Sociales - Sociologie	Sociologie urbaine	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	علم الاجتماع الحضري	علوم اجتماعية - علم الاجتماع	
		Sociologie de la déviance et du crime	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	علم اجتماع الانحراف والجريمة	علم الاجتماع	
		Sociologie de l'organisation et du travail	A	Mas	Harmonisation	موائمة	م	أ	علم اجتماع التنظيم والعمل	علوم اجتماعية - علم الاجتماع	